
RÈGLEMENT DU 1er OPEN ROCHOIS 2026
TOURNOI RÉGIONAL DE TENNIS DE TABLE PAR ÉQUIPES DE 2 JOUEURS
Le SAMEDI 23 MAI 2026 à LA ROCHE-SUR-FORON

Article 1 : Ce tournoi se déroulera le samedi 23 mai 2026 de 8h30 à 21h30 au complexe Labrunie de La Roche-sur-Foron.

Article 2 : Le tournoi est régional et homologué, et limité à **48 équipes** de deux joueurs ou joueuses licenciés à la FFTT appartenant uniquement aux associations affiliées à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table, à partir du niveau benjamin 1 (joueurs nés en 2014 et avant).

Article 3 : Rappel de réglementation en vigueur concernant la licenciation (Règlements fédéraux II.606.1 et II.606.2):

- Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.
- Si la mention « certificat médical présenté » figure, le joueur est autorisé à jouer.
- Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.
- S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.
- Documents acceptés : Attestation de licence personnelle ou collective (PDF), accès internet à malicence.fftt.com ou spid.fftt.com, ou application « FFTT ».
- Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 : Ce tournoi se déroulera selon la formule Coupe Davis : chaque tour comporte 4 simples et un double.

Article 5 : Le juge arbitre et son adjoint seront nommés par l'organisation.

Article 6 : La limite de classement par équipes (la somme des points de chaque joueur) est de **2599 points** (points officiels au 01.01.2026). La limite de classement par joueur est de **2099 points**.

Article 7 : Les parties se jouent en 3 manches gagnantes de 11 points avec 2 points d'écart et sans handicap.

Article 8 : Le déroulement du tournoi sera :

- 7h00 : ouverture du complexe.
- 7h45 à 8h15 : pointage et vérification des équipes.
- 8h15 à 8h30 : tirage au sort en présence des capitaines à la table du juge arbitre.
- 8h30 : début du tournoi.
- 13h00 : pause repas.
- 21h30 : fin du tournoi et remise des prix (présence obligatoire de toutes les équipes).

Article 9 : Le tournoi se déroule en 8 tours.

- Lors de chaque tour, deux équipes se rencontrent selon la formule Coupe Davis (4 simples + 1 double).
- **Pour les tours 1 à 6**, les 48 équipes se rencontrent par tirage au sort intégral aléatoire déterminé par le numéro d'équipe tiré au sort au pointage.
- À l'issue de ces 6 tours, un classement général est établi : victoire = 3 points, défaite = 1 point.
- Pour départager les ex aequo, des **points-rencontre (PR)** sont attribués selon le tableau suivant:

Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre
5-0	+16 PR	2-3	+7 PR
4-1	+14 PR	1-3	+6 PR
4-0	+12 PR	1-2	+5 PR
3-2	+11 PR	0-3	+4 PR
3-1	+10 PR	1-4	+3 PR

Score	Points Rencontre	Score	Points Rencontre
3-0	+9 PR	0-4	+2 PR
2-1	+8 PR	0-5	+1 PR

- Si l'égalité persiste après les PR, le départage se fait par : 1) parties gagnées, 2) différence de manches, 3) différence de points, 4) tirage au sort.
- **Pour les tours 7 et 8**, des groupes de 4 équipes sont constitués suivant le classement général (les 4 premiers pour la 1ère place, etc.). Les confrontations du tour 7 sont tirées au sort dans chaque groupe, et les vainqueurs se rencontrent au tour 8 pour les finales de groupes.

Article 10 : Les 8 tours durent entre 1h20 et 1h35 mn (décidé par le Juge-Arbitre) et se terminent à la cloche. Il n'y aura pas de temps mort durant les 10 dernières minutes.

Article 11 : Si une rencontre n'est pas terminée à la cloche:

- 3ème partie : le joueur qui mène gagne la partie (manches, puis points).
- 4ème partie : non prise en compte si le score est de 2/1.
- À 2/2 après la 4ème partie : si la 5ème n'est pas commencée, les joueurs font un point décisif. Si elle est en cours, le joueur qui mène gagne (manches, puis points). En cas d'égalité parfaite, un point décisif est joué.
- Ces points décisifs comptent pour le tour mais pas pour les classements FFTT.

Article 12 : Les inscriptions se font par mail et seront validées selon leur ordre d'arrivée. Aucune inscription sur place le samedi matin. Clôture à 48 équipes (plus liste d'attente) au plus tard le vendredi 22 mai 2026 à 18h00.

Article 13 : Le montant de l'inscription est de **60 euros par équipe**.

Article 14 : L'usage du Boost, de la Colle rapide, ou de revêtements non autorisés est interdit (Art 2.4.7 FFTT). Le non-respect des règles du service entraîne l'attribution d'un point au relanceur. La ligue se réserve le droit de contrôler les raquettes.

Article 15 : La dotation totale est d'environ 1300 euros (espèces et lots divers). Toutes les équipes auront un lot.

La dotation sera proportionnelle au nombre d'équipes inscrites (1300€ pour 48 équipes).

Article 16 : Seuls les résultats des simples terminés sont pris en compte par la FFTT pour les classements individuels. Les doubles ne comptent pas pour le classement.

Article 17 : L'arbitrage sera assuré par les joueurs.

Article 18 : Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.

Article 19 : Les balles sont fournies par les joueurs (balles plastiques uniquement).

Article 20 : Le club organisateur et la ville déclinent toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

Article 21 : Une buvette et petite restauration seront disponibles toute la journée. Un repas est organisé le midi. Remise des récompenses à 21h30.

Article 22 : Tous litiges seront traités par le juge arbitre et les organisateurs (décisions irrévocables).

Article 23 : L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

Article 24 : Pour toutes les inscriptions : contacter le PRGTT par courriel ou le responsable du tournoi.

TENNIS DE TABLE PRGTT

1^{er} OPEN ROCHOIS PRGTT

TOURNOI Régional DE TENNIS DE TABLE

SAMEDI 23 MAI 2026

Attestation du Juge Arbitre

Je soussigné, Mr Christian Collet, licencié n°7412429 à l'Entente Pongiste Ambilly et Juge Arbitre des Epreuves Régionales (JA3), m'engage à juge-arbitrer le tournoi « 1^{er} tournoi OPEN ROCHOIS » organisé le samedi 23 mai 2026 au complexe Labrunie de la Roche sur Foron par le club de Tennis de Table du PRGTT (club no 01740057).

Adresse du Juge Arbitre : Christian Collet, 315 route de la Pose, 74890 Bons-en-Chablais

Juge Arbitre adjoint licencié au club : Michaël Verdonck, Licence n° 745308